

FCPI

ODYSSÉE INNOVATION 2

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

●●● Un objectif : une gestion dynamique



au moins **60%**
PME de croissance et innovantes

Ces PME cotées ou non cotées, sont sélectionnées par les gérants d'ODYSSEE Venture pour leur caractère innovant, leur croissance, leur rentabilité, leur positionnement sur les secteurs les plus dynamiques, la qualité du management, et leur potentiel de valorisation dans le cadre d'une cession ou d'une introduction en bourse.



jusqu'à **40%**
fonds sélectionnés pour la qualité et la régularité de leurs performances

Flexible et opportuniste, l'allocation de ces actifs est ajustée régulièrement entre produits actions et trésorerie en fonction de l'évolution et des perspectives des marchés boursiers.



Les placements dans des entreprises innovantes peuvent être soumis à de fortes variations de valorisation dans un sens ou dans l'autre, liées aux évolutions des marchés actions et au rythme de développement des entreprises. Les placements en titres non cotés sont peu liquides et certains d'entre eux exposés aux risques que connaissent de jeunes entreprises innovantes. Les investissements de la poche 40% présentent un risque de taux et un risque action. Ce fonds n'est pas garanti, il présente donc un risque de perte en capital.

●●● Un atout : jusqu'à 5 280 euros de réduction d'impôts

En contrepartie d'un **engagement de 8 ans** qui peut être prorogé 2 fois 1 an sur décision de la société de gestion (soit au plus tard fin décembre 2019), investir dans le fonds permet à tous les contribuables de bénéficier d'avantages fiscaux attractifs :

- une **réduction d'impôts** immédiate de 22% de l'investissement hors droits d'entrée
- une **exonération des plus-values** et des revenus (hors prélèvements sociaux)

La réduction d'impôts maximale est de 2 640 € pour un célibataire et de 5 280 € pour un couple marié ou pacsé.



Les **rachats pour motifs exceptionnels** liés aux accidents de la vie (décès, invalidité, licenciement) sont possibles à tout moment et sans frais.

Cette **réduction d'impôt sur le revenu** est cumulable avec celle liée à la souscription dans des parts de FIP.

●●● Une expertise : l'expérience d'ODYSSEE Venture

Créée en 1999 par des professionnels expérimentés, **ODYSSEE Venture** gère 16 fonds de Capital Investissement qui représentent plus de 320 millions d'euros d'actifs sous gestion (au 30/06/2009). Plus de **35 000 souscripteurs**, clients de grands institutionnels français et de gestions privées, nous ont déjà apporté leur confiance.

Les gérants d'**ODYSSEE Venture** conduisent une stratégie d'investissement qui s'inscrit dans la durée. Ils sont le plus souvent investisseurs chef de file dans des entreprises sélectionnées pour la qualité de leurs fondamentaux à moyen et long terme.